

La création d'une zone d'activité intercommunautaire de bassin

Un projet emblématique de la dynamique de coopération au sein du bassin de Bourg en Bresse

Contexte

Le bassin de Bourg en Bresse est un territoire de mixité ; son syndicat mixte Cap3B regroupe 7 EPCI soit 74 communes urbaines, périurbaines et rurales.

La synthèse sur le lien urbain-rural est historique sur ce territoire avec un dialogue orchestré depuis longtemps entre les acteurs (entre EPCI, et avec la ville-centre de Bourg et le syndicat mixte Cap 3B) pour traiter des questions du territoire vécu par les habitants et les entreprises.

Sur ce territoire industriel dynamique¹ (filières mécanique et carrosserie, agroalimentaire, plastique) l'accompagnement du SM Cap3B se traduit par de l'intervention et du soutien auprès des entreprises existantes avec par exemple de systèmes productifs locaux via les clusters Mécabourg et Alimentec. Mais aussi par des actions de développement comme sur le secteur des services aux entreprises insuffisamment présent sur le territoire.

Présentation résumée

Pour l'immobilier d'entreprises, Cap 3B met en place une démarche globale permettant d'offrir toute une gamme répartie sur l'ensemble du territoire qui va de la pépinière d'entreprises aux zones d'activités de rang régional.

La pépinière d'entreprises doit fonctionner en réseau avec 1 pôle central tertiaire à Bourg en Bresse et 2 antennes dans des communautés périurbaines à vocation plus artisanale et industrielle.

Le projet de zones mutualisées est particulièrement emblématique et témoigne du niveau de confiance atteint sur le territoire : les EPCI mutualisent au travers d'une prise de compétence par le syndicat mixte Cap 3B, qui est maître d'ouvrage pour la construction et la gestion de trois zones d'activités de niveau régional prévues par le SCoT Bourg- Bresse-Revermont.

La première réalisation est prévue en 2014 près de l'échangeur Bourg Sud (direction Lyon), pour une zone d'envergure (39 ha) très bien équipée (fibre optique, services aux entreprises et aux salariés, transports...).

La création de cette ZA de bassin repose sur un partage de l'investissement et de la fiscalité avec des conventions signées entre les EPCI sur la remontée de la fiscalité économique (CET, CVAE...) ainsi que d'une partie du foncier bâti des communes vers un pot commun et des redistributions à Cap 3B et aux communautés membres au prorata de leur participation à l'investissement.

Points d'intérêts

La société civile – à travers le CLD - a participé largement en validant l'idée que le Syndicat Mixte Cap 3B ait une plus forte compétence économie et qu'il devienne maître d'ouvrage des grandes zones de bassin.

Sur le plan pratique, Cap 3B s'est doté d'une Société Publique Locale Cap 3B Aménagement pour garder la maîtrise de l'aménagement des zones et ne pas laisser au marché cette responsabilité.

Thème :

coopération inter
territoriale

Mots-Clés :

développement
économique,
solidarité financière

Périmètre :

Bassin
de Bourg en Bresse
soit 7 EPCI – 74
communes -
130 000 habitants

Type de

bénéficiaire

Coût du projet

- Montant total de l'investissement : 18 000 000 € HT
- Sources de financement : Commercialisation des terrains + Subvention d'équilibre de Cap 3B et des EPCI membres

Dates du projet

Date de début :
janvier 2011
Date de fin
(prévisionnelle) :
début 2015

¹ 7 % de chômage ; inférieur à la moyenne nationale

Enfin, sur cette zone, l'espace agricole est perçu comme un espace économique et est intégré dans le périmètre de la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) pour garantir son avenir et préserver la ruralité.

Enseignements

La forte coopération et confiance au sein de Cap 3B se traduit une cotisation de 6 € par habitant pour financer l'ingénierie et les animations sous maîtrise d'ouvrage du syndicat. Elles permettent par ailleurs de lancer des opérations de fond structurantes pour l'ensemble du territoire et donnant lieu à la mobilisation de moyens supplémentaires.

La réelle capacité de ce territoire - fonctionnel et politique - à faire projet repose sur une gouvernance ouverte et équilibrée :

- ✓ les instances du syndicat mixte accueillent / mobilisent très largement les différents partenaires et parties-prenantes quelles soient politiques, socioprofessionnelles ou citoyennes
- ✓ la parité urbain-rural est respectée au sein du conseil syndical entre l'agglomération (73 000 habitants - dont 40 000 pour la ville-centre - sur les 130 000 du bassin) et les 6 communautés de communes.

Le dialogue territorial permet de réellement partager sur les enjeux du bassin d'emploi, sur les questions de mobilité, de services ; mener une réflexion globale et transversale sur les enjeux du territoire.

Pour en savoir plus :

Patrick Bourrassaut – Directeur SM Cap 3B
pbourrassaut@cap3b.fr 04 74 47 25 40

Date de mise à jour :
Décembre 2013